



Déclaration liminaire au CSA SD du 27 juin 2023

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs,

Après avoir piétiné le Parlement avec le 47-1, le 44-3, le 49-3, et tous les artifices de la constitution de la Vème République, après avoir réprimé les manifestants, le Président de la République continue de mépriser la majorité de la population qui refuse sa réforme à plus de deux tiers, et à plus de 90 % chez les salariés.

Dans ce contexte de mobilisations massives contre la réforme des retraites et alors que l'inflation prend tous les salariés à la gorge et que le ministre de la Fonction publique n'a concédé qu'une augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice, le ministre de l'Education nationale ne propose que quelques primes pour une partie des enseignants, et rien pour les autres ! La FNEC FP-FO revendique une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice tout de suite ! Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO revendique l'ouverture de négociations dans l'objectif d'obtenir l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 par rapport à l'inflation.

C'est à des collègues qui ont perdu 27% de pouvoir d'achat depuis 2000 que le Ministère fait l'affront de proposer un pacte indigne. Alors que le Ministère lui-même indique (sur son site) que les certifiés, pour ne citer qu'eux, travaillent 43 heures par semaine, il a le cynisme de demander aux enseignants d'en faire plus ! Nous refusons la logique du « travailler plus pour perdre moins » et revendiquons le retrait du « pacte » Ndiaye.

Le pacte tel qu'il est actuellement présenté dans les réunions organisées à travers les établissements encourage une déréglementation généralisée : on demande aux PE d'intervenir en collège, on demande aux certifiés et agrégés de s'engager à remplacer au pied levé, y compris sur l'horaire d'une autre discipline et avec une classe qu'ils n'ont pas. La FNEC FP-FO se félicite de l'unité des organisations syndicales contre le « pacte » du ministre Ndiaye, qui n'a pu achever son cycle de concertation, et des rassemblements, notamment le 31 mai, jour du CSA, pour le retrait de ce « pacte ».

Le Président Macron et son ministre Ndiaye ont annoncé de nouvelles attaques avec l'acte 2 de l'École inclusive. La fusion des AESH et AED avec la création d'un métier « d'accompagnant à la réussite éducative », l'accélération de la fermeture des structures spécialisées et des postes qui y sont rattachés, le développement de l'inclusion scolaire systématique en transformant les personnels RASED en personnels ressources accompagnant les collègues et non plus les élèves... Ces mesures destructrices nous concernent tous, AESH, AED et tous les personnels. Pour les personnels AESH, nous exigeons un statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.

Dans la continuité des gouvernements successifs, le gouvernement Macron-Blanquer-Ndiaye s'est attaqué au Statut et au cadre national de l'École avec la loi de transformation de la Fonction publique, la loi Blanquer, le Grenelle de l'Éducation, la mise en place de cités éducatives, les rythmes scolaires qui territorialisent l'école, l'expérimentation Marseillaise généralisée à tout le territoire à travers le Conseil National de la Refondation, le « Pacte » Ndiaye... La FNEC FP-FO, rappelle son opposition à l'ensemble de ces mesures et revendique leur retrait. L'objectif avoué est donc bien d'achever la destruction de l'école publique en la transformant en une kyrielle d'écoles territorialisées soumises aux intérêts locaux privés, en témoigne le dernier rapport de la cour des comptes ou le sujet de la Loi Brisson présentée au Sénat. Face à cette tentative, nous revendiquons le maintien du cadre national de l'école publique, le maintien du statut général de la fonction générale de fonctionnaire et les statuts particuliers.

A l'ordre du jour de ce CSA, la question du Règlement Intérieur de cette instance. Monsieur le Directeur académique, lors du CSA ministériel du 13 juin 2023, le Ministre a lui-même reconnu qu'en matière de carte scolaire, c'est bien l'article 48 du RI qui s'applique et qui prévoit notamment la re convocation de l'instance en cas de vote unanime contre. En Lozère, nous n'avons même pas pu avoir l'opportunité de voter !

L'École est toujours debout grâce aux équipes sur le terrain qui pallient les manques de notre gouvernement et qui elles aussi ont appris à faire "avec ce qu'elles ont". Ces personnels sont tous les jours dans les classes et avec les élèves confrontés aux difficultés. Combien de temps encore l'École tiendra-t-elle ? La FNEC FP FO refuse cette saignée, revendique l'annulation des suppressions de postes, exige le recrutement de tous les personnels inscrits sur listes principales et complémentaires des concours, le ré abondement des listes complémentaires à hauteur des besoins et la mise en place de

concours exceptionnels si nécessaire.